



Strasbourg, le 17 mai 2013

GT-GDR-D(2013)R2

COMITE DIRECTEUR POUR LES DROITS DE L'HOMME
(CDDH)

COMITE D'EXPERTS SUR LA REFORME DE LA COUR
(DH-GDR)

**GROUPE DE RÉDACTION "D" SUR LA RÉFORME DE LA COUR
(GT-GDR-D)**

**2^e réunion
Strasbourg
Mercredi 15 mai – vendredi 17 mai 2013
Agora, Salle G04**

RAPPORT DE REUNION

Point 1 : Ouverture de la réunion, adoption de l'ordre du jour et de l'ordre des travaux

1. Le Groupe de rédaction D sur la réforme de la Cour (GT-GDR-D) a tenu sa 2^e réunion à Strasbourg du 15 au 17 mai 2013, sous la présidence de Mme Inga REINE (Lettonie). La liste de participants figure à l'annexe I. L'ordre du jour, tel qu'il a été adopté, figure à l'annexe II. M. Jörg POLAKIEWICZ, Chef du Service des politiques et du développement des droits de l'homme, procède à une allocution de bienvenue.

Point 2 : Boîte à outils pour informer les agents publics sur les obligations de l'Etat en application de la Convention

2. M. Martin EATON, Expert-consultant, présente le projet révisé de boîte à outils pour informer les agents publics sur les obligations de l'Etat en application de la Convention. Le Groupe salue ce projet et procède à son examen. S'agissant de la seconde partie, à savoir la liste de points à vérifier par les agents publics, le Groupe convient qu'il est très difficile d'établir une liste exhaustive de situations auxquelles peuvent être confrontés les agents publics et de points qu'ils doivent ainsi vérifier. Il ne devrait, par ailleurs, pas être fait référence à des situations trop précises. Il est également relevé que les questions devraient s'attacher à rappeler les obligations découlant de la Convention au public visé et ne peuvent traiter des obligations propres à chaque système juridique national. Chaque Etat membre pourra compléter l'outil pour l'adapter à son propre système. S'agissant plus particulièrement du traitement des détenus, il est convenu d'établir une liste de questions communes au traitement de toute personne privée de sa liberté, suivies de listes de questions spécifiques pertinentes au regard du traitement des prisonniers, des migrants et des patients psychiatriques.

3. Le Groupe demande à M. Eaton de préparer une version révisée de la boîte à outils intégrant les nouvelles modifications proposées par le Groupe, en vue de sa transmission au DH-GDR pour examen lors de sa prochaine réunion (5-7 juin 2013). Le Groupe remercie vivement M. Eaton pour sa contribution à ses travaux.

Point 3 : Guide de bonnes pratiques en matière de voies de recours internes

4. Le Groupe examine et adopte le projet de Guide de bonnes pratiques en matière de voies de recours internes tel qu'il figure à l'Addendum II, en vue de sa transmission au DH-GDR pour examen lors de sa prochaine réunion (5-7 juin 2013). Le Groupe convient que ne doivent y figurer en tant qu'exemples de bonnes pratiques que les seuls les recours qui ont été validés par la Cour en tant que tels dans sa jurisprudence. Il rappelle que, lors de sa troisième réunion, le DH-GDR a décidé que le Guide ne traiterait pas de la question des recours effectifs face à la durée excessive des procédures, notant que la Recommandation (2010)3 sur cette question et le Guide de bonnes pratiques l'accompagnant pourraient être mis à jour à l'avenir. Les exemples de bonnes pratiques concernant cette question envoyés par les experts dans le cadre du présent exercice pourraient constituer une base utile pour de tels travaux à l'avenir.

5. Le Groupe rappelle que son mandat couvre également le paragraphe 9. c) iv) de la Déclaration de Brighton, concernant la prise en compte de la Convention par les juridictions

nationales, en tenant compte de la jurisprudence de la Cour. Il procède à un premier échange de vues sur la proposition présentée par l'expert britannique consistant en une partie du Guide traitant de cette question. Les avis des experts sont divisés quant à la question de savoir si cet aspect du mandat nécessite une action distincte à entreprendre, si la proposition devrait être intégrée dans le texte ou si cela devrait consister en un document séparé. Le Groupe regrette que, faute de temps, il ne soit pas en mesure d'examiner pleinement la proposition et demande par conséquent à l'expert britannique d'en préparer une version révisée sur la base des commentaires fournis par les membres du Groupe. Le Groupe décide de proposer au DH-GDR que ce dernier invite ses membres à envoyer, en temps utile avant sa prochaine réunion, tout commentaire écrit sur la proposition révisée. Sur la base de ces éléments, il appartiendra ensuite au DH-GDR de décider de quelle manière il convient de procéder.

Point 4 : Les moyens de régler le grand nombre de requêtes résultant de problèmes systémiques identifiés par la Cour

6. Le Rapporteur, Mme Geanina MUNTEANU (Roumanie), présente son projet de rapport sur les moyens de régler le grand nombre de requêtes résultant de problèmes systémiques identifiés par la Cour. Le Groupe examine et adopte le projet de rapport du CDDH tel qu'il figure à l'Addendum I, en vue de sa transmission au DH-GDR pour examen lors de sa prochaine réunion (5-7 juin 2013). Le Groupe remercie vivement Mme Munteanu pour sa contribution à ses travaux.

7. Le Groupe souhaite relever que la suggestion que la Cour suspende son traitement des nouvelles requêtes pendant un certain délai suite à l'adoption d'un arrêt contenant des mesures générales destinées à traiter un problème systémique, formulée lors de la première réunion, n'a pas été retenue dans le projet de rapport dans la mesure où le Groupe a considéré que cela était, en réalité, déjà la pratique de la Cour. Une suggestion selon laquelle le délai de remise au Comité des Ministres des plans d'action concernant l'exécution des arrêts liés à des problèmes systémiques pourrait être réduit est rejetée. De tels plans d'action sont précisément ceux qui nécessitent le plus de temps de préparation, dans la mesure où ils requièrent des décisions politiques importantes, et, en toute hypothèse, la période est déjà courte et toute réduction importerait peu.

8. Le Groupe regrette qu'il n'ait pas pu bénéficier d'informations émanant des Etats directement concernés sur leurs expériences et avis sur les approches procédurales mentionnées dans la partie V du rapport, en ce qui concerne la procédure d'arrêt par défaut envisagée par la Cour. Il encourage ces Etats à fournir de telles informations, de préférence par écrit, pour la prochaine réunion du DH-GDR, lorsque le rapport sera examiné. Le Groupe considère notamment que le paragraphe 27 du projet de rapport qui récapitule ses réponses initiales à ces pratiques, nécessiterait davantage d'attention, en particulier à la lumière de toute information reçue des Etats directement concernés.

9. Le Groupe montre également un intérêt pour obtenir davantage d'informations de la part des Etats confrontés à des questions systémiques, y compris au regard de leurs relations avec la Cour et de leur expérience des programmes d'assistance technique ciblés. Il encourage ces Etats à fournir des informations, de préférence par écrit, d'ici la prochaine réunion du DH-GDR, lorsque le rapport sera examiné.

10. Enfin, le Groupe considère qu'il serait nécessaire que le DH-GDR envisage, le cas échéant, de prendre position sur la proposition pour une « procédure de détachement spécial » (partie VI du projet de rapport).

Point 5 : Adoption des conclusions et du rapport de réunion

11. Le Groupe conclut que, sous réserve des préoccupations mentionnées ci-dessus, il a rempli son mandat à la lumière des orientations fournies par le DH-GDR. Il se félicite de l'atmosphère constructive dont ses membres ont fait preuve durant ses travaux, et remercie la Présidente pour la manière dont elle a conduit les travaux.

* * *

Annexe I**Liste des participants****MEMBERS / MEMBRES****FINLAND / FINLANDE**

Ms Katja FOKIN, Legal Officer, Ministry of Foreign Affairs, Unit for Human Rights Courts and Conventions

FRANCE

Mme Emmanuelle TOPIN, Conseiller, Direction des affaires juridiques, Sous-direction des droits de l'Homme, Ministère des affaires étrangères

GREECE / GRECE

Ms Zacharoula CHATZIPAVLOU, Membre du Conseil Juridique de l'Etat

Ms Ourania PATSOPOULOU, Senior Adviser, Deputy to the Permanent Representative, Permanent Representation of Greece to the Council of Europe

ITALY / ITALIE

Ms Maria Teresa LEACCHE, Magistrate, Ministry of justice

LATVIA / LETTONIE (Chair)

Ms Inga REINE, Legal Adviser, Permanent Representation of the Republic of Latvia to the European Union

THE NETHERLANDS / PAYS-BAS

Ms Clarinda COERT, Ministry of Security and Justice

NORWAY / NORVEGE

Ms Helle Aase FALKENBERG, Legal adviser, Ministry of Justice

POLAND / POLOGNE

Ms Agnieszka KOZINSKA, Head of Division for Civil and Administrative Proceedings, Department for the Proceedings before International Human Rights Protection Bodies, Ministry of Foreign Affairs of Poland

PORTUGAL

Ms Ana GARCIA MARQUES, lawyer within the Office of the Government Agent before The European Court of Human Rights

REPUBLIC OF MOLDOVA / REPUBLIQUE DE MOLDOVA

Ms Iulia GHEORGHIEȘ, Chef de la Direction Générale de l'Agent du Gouvernement, Ministère de la Justice

ROMANIA / ROUMANIE

Ms Geanina MUNTEANU, Ministry of Foreign Affairs

SWEDEN / SUEDE

Ms Hanna KRISTIANSSON, Legal Adviser, Department for International Law, Human Rights and Treaty Law, Ministry for Foreign Affairs

SWITZERLAND / SUISSE

Mr Adrian SCHEIDEGGER, Agent suppléant du Gouvernement suisse devant la Cour européenne des droits de l'homme et le CAT, Département fédéral de justice et police DFJP, Office fédéral de la justice OFJ, Représentation de la Suisse devant la Cour européenne des droits de l'homme et le CAT

TURKEY / TURQUIE

Mme Işık BATMAZ, Legal Expert, Représentation permanente de la Turquie auprès du Conseil de l'Europe

Ms Gönül ERÖNEN, Adjointe au Représentant permanent de la Turquie auprès du Conseil de l'Europe

Mr Bayram TURGUT, Legal Counsellor of the Permanent Representation of Turkey

UNITED KINGDOM / ROYAUME-UNI

Mr Derek WALTON, Chairperson of the CDDH / Président du CDDH, Legal Counsellor, Foreign and Commonwealth Office

Mr Rob LINHAM, Head of Council of Europe Human Rights Policy, Ministry of Justice

OTHER PARTICIPANTS / AUTRES PARTICIPANTS

Mr Martin EATON, Consultant, United Kingdom

OBSERVERS / OBSERVATEURS**HOLY SEE/ SAINT SIÈGE**

Mme Andreea POPESCU

MEXICO/ MEXIQUE

M. Diego SANDOVAL, Attaché, Mission permanente du Mexique auprès du Conseil de l'Europe

EUROPEAN UNION / UNION EUROPEENNE

Mr Giovanni Carlo BRUNO, Deputy to the Head of Delegation of European Union to the Council of Europe

Ms Amandine VAN DEN EEDE, European Union Delegation to the Council of Europe

Registry of the European Court of Human Rights / Greffe de la Cour européenne des droits de l'homme

Mr John DARCY, Conseiller du président et du greffier / adviser to the President and the Registrar, Private Office of the President, European Court of Human Rights, Cabinet du Président, Cour européenne des droits de l'Homme

Department for the Execution of Judgments of the Court/ Service de l'Exécution des Arrêts de la Cour

Mr Fredrik SUNDBERG

SECRETARIAT

**DG I – Human Rights and Rule of Law / Droits de l'Homme et Etat de droit
Council of Europe / Conseil de l'Europe, F-67075 Strasbourg Cedex**

Mr Jörg POLAKIEWICZ, Head of Human Rights Policy and Development Department / Chef du Service des politiques et du développement des droits de l'Homme

Mr Alfonso DE SALAS, Head of the Human Rights Intergovernmental Cooperation Division / Chef de la Division de la coopération intergouvernementale en matière de droits de l'Homme, Secretary of the CDDH / Secrétaire du CDDH

Mr David MILNER, Head of the Unit on the reform of the Court / Chef de l'Unité pour la réforme de la Cour, Human Rights Intergovernmental Cooperation Division / Division de la coopération intergouvernementale en matière de droits de l'Homme, Secretary of the DH-GDR / Secrétaire du DH-GDR

Mme Virginie FLORES, Administrator / Administrateur, Human Rights Intergovernmental Cooperation Division / Division de la coopération intergouvernementale en matière de droits de l'Homme, Secretary of the GT-GDR-D / Secrétaire du GT-GDR-D

Mme Corinne GAVRILOVIC, Assistant / Assistante, Human Rights Intergovernmental Cooperation Division / Division de la coopération intergouvernementale en matière de droits de l'Homme

INTERPRETERS/INTERPRÈTES

Sally BAILEY-RAVET
Christopher TYCZKA (Chef d'équipe)
Isabelle MARCHINI
Luke TILDEN
Grégoire DEVICTOR

Annexe II**Ordre du jour (tel qu'adopté)****Point 1 : Ouverture de la réunion, adoption de l'ordre du jour et de l'ordre des travaux**Documents généraux

- Projet d'ordre du jour annoté GT-GDR-D(2013)OJ002
- Rapport de la 1^{ère} réunion du GT-GDR-D (10-12 avril 2013) GT-GDR-D(2013)R1
- Rapport de la 77^e réunion du CDDH (19-22 mars 2013) CDDH(2013)R77
- Rapport de la 75^e réunion du CDDH (19-22 juin 2012) CDDH(2012)R75
- Rapport de la 3^e réunion du DH-GDR (13-15 février 2013) DH-GDR(2012)R3
- Rapport de la 2^e réunion du DH-GDR (29-31 octobre 2012) DH-GDR(2012)R2
- Déclaration de Brighton CDDH(2012)007
- Suites à donner à la Conférence de haut niveau sur l'avenir de la Cour européenne des droits de l'homme (Brighton, 18-20 avril 2012) CDDH(2012)009REV.

Point 2 : Boîte à outils pour informer les agents publics sur les obligations de l'Etat en application de la ConventionDocument de travail

- Projet de boîte à outils pour informer les agents publics sur les obligations de l'Etat en application de la Convention (révisé par M. Martin Eaton, expert consultant) GT-GDR-D(2013)001Rev.

Document de référence

- Rapport de la 1^{ère} réunion du GT-GDR-D (10-12 avril 2013) GT-GDR-D(2013)R1

Point 3 : Guide de bonnes pratiques en matière de voies de recours internesDocument de travail

- Projet de Guide de bonnes pratiques en matière de voies de recours internes (révisé par le Secrétariat) GT-GDR-D(2013)002 REV.2

Documents de référence

- Rapport de la 1^{ère} réunion du GT-GDR-D (10-12 avril 2013) GT-GDR-D(2013)R1
- Projet de Guide de bonnes pratiques en matière de voies de recours internes (te qu révisé par le GT-GDR-D lors de sa 1^{ère} réunion) GT-GDR-D(2013)002 REV
- Compilation des réponses au questionnaire adressé aux Etats membres GT-GDR-D (2013)003

- relatif aux voies de recours internes
- Proposition de l'expert britannique pour le Guide de bonnes pratiques en matière de voies de recours internes
 - Rapport du CDDH sur les mesures prises par les Etats membres pour mettre en œuvre les parties pertinentes des Déclarations d'Interlaken et d'Izmir CDDH(2012)R76
Addendum I
 - Compilation des réponses à la question III, élément 4 du Plan d'action, du questionnaire envoyé aux Etats membres, relative à l'introduction de nouvelles voies de recours GT-GDR-A(2012)008 REV
 - Recommandation Rec(2004)6 du Comité des Ministres aux Etats membres sur l'amélioration des recours internes Rec(2004)6
 - Recommandation CM/Rec (2010)3 du Comité des Ministres aux Etats membres sur des recours effectifs face à la durée excessive des procédures CM/Rec(2010)3
 - Guide de bonnes pratiques accompagnant la Recommandation CM/Rec (2010)3
 - Suivi de la mise en œuvre de la Recommandation (2004)6 CDDH(2008)008 Add. I

Point 4 : Les moyens de régler le grand nombre de requêtes résultant de problèmes systémiques identifiés par la Cour

Documents de travail

- Projet de rapport du CDDH contenant des conclusions et propositions éventuelles d'action sur les moyens de régler le grand nombre de requêtes résultant de problèmes systémiques identifiés par la Cour GT-GDR-D(2013)006

Documents de référence

- Rapport de la 1^{ère} réunion du GT-GDR-D (10-12 avril 2013) GT-GDR-D(2013)R1
- Conclusions et éventuelles propositions de mesures sur les moyens de régler le grand nombre de requêtes résultant de problèmes systémiques identifiés par la Cour (document de référence préparé par le Secrétariat DH-GDR(2013)003
- Rapport du CDDH concernant l'opportunité et les modalités d'une procédure de « requête représentative » CDDH(2013)R77
Addendum IV
- Contribution de la Pologne GT-GDR-D(2013)004
- Notes sur une procédure de jugement par défaut (Intervention de M. Roderick Liddell, Greffe de la Cour, lors de la 1^{ère} réunion du GT-GDR-D – *disponible uniquement en anglais*) GT-GDR-D(2013)005
- 6e Rapport annuel du Comité des Ministres sur la surveillance de l'exécution des arrêts et décisions de la Cour

Point 5 : Adoption des conclusions et du rapport de réunion